

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS D'ADMINISTRATION DE L'AVIATION CIVILE
DE CLASSE SUPÉRIEURE**

SESSION 2018

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

OPTION : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

**15 questions à choix multiple
10 questions à réponse courte**

Le (la) candidat(e) est invité(e) à vérifier que le sujet comporte les pages numérotées de 1 à 10 (page de garde non comprise).

DURÉE : 3 H 00

COEFFICIENT : 3

IMPORTANT :

« Afin de préserver l'anonymat des copies, il est rappelé qu'aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie. Il est demandé à ce que le (la) candidat(e) compose à l'encre noire ou bleue (pas de turquoise). Il est également vivement recommandé, sous peine d'annulation de l'épreuve concernée, de ne pas apposer sa signature, ni d'inscrire son nom, grade, ou tout autre mention personnalisée. Le nom du candidat ne doit figurer qu'à l'emplacement réservé à cet effet et qui sera soigneusement caché par le rabat ».

Séries de 15 questions à choix multiples (QCM) et de 10 questions à réponse courte (QRC) relatives à la gestion des ressources humaines.

***Notation** : Chaque question du QCM vaut 1 point. Chaque question du QRC vaut 2,5 points. La note sur 40 points obtenue sera divisée par 2 afin d'obtenir une note définitive sur 20.*

I - QUESTIONS A CHOIX MULTIPLE

(une seule réponse possible)

1) Qu'est-ce que le R.I.S.T. ?

- Régime Indemnitaires Simplifié des personnels Techniques
- Revenu Individuel Statutaire des Techniciens
- Rémunération des Intérimaires et Stagiaires Temporaires
- Régime Indemnitaires du Secteur Tertiaire

2) Le droit de grève peut être limité pour certains fonctionnaire seulement, lesquels ?

- Les fonctionnaires travaillant pour les voies navigables de France
- Les fonctionnaires assurant l'entretien des routes nationales
- Les fonctionnaires non titulaires
- Les fonctionnaires participant à la garantie de la sécurité physique des personnes ou à la conservation des installations et du matériel.

3) Quel outil est prévu par la réglementation en matière de santé sécurité au travail pour permettre à un agent de signaler un problème ?

- Le courriel
- Le registre santé et sécurité au travail
- Le cahier de doléances
- Le règlement du CHSCT

4) L'instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services est :

- La commission administrative paritaire
- La commission consultative paritaire
- Le comité technique
- Le comité de direction

5) Le délai de transmission d'un avis d'arrêt de travail au service du personnel est de :

- 24 heures
- 48 heures
- 1 semaine
- 3 jours

6) Dans quel cas un fonctionnaire n'est-il pas tenu au devoir d'obéissance hiérarchique ?

- En cas d'ordre oral non confirmé par écrit
- En cas d'ordre contraire à ses convictions personnelles
- En cas d'ordre manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public
- En cas d'ordre formulé par courriel

7) Les sanctions disciplinaires pouvant être prononcées sans consultation préalable du conseil de discipline sont :

- L'avertissement et la radiation du tableau d'avancement
- Le blâme et l'abaissement d'échelon
- L'avertissement et le blâme
- L'exclusion temporaire et la rétrogradation

8) A l'issue du bilan social 2016, quelle est la part approximative des femmes dans l'effectif total DGAC ?

- 50%
- 10 %
- 30 %
- 70 %

9) A quel moment doit intervenir la demande de départ à la retraite d'un agent ?

- 3 mois avant la date à laquelle il souhaite arrêter son activité
- 1 an avant la date à laquelle il souhaite arrêter son activité
- Le jour où il souhaite arrêter son activité
- 6 mois avant la date à laquelle il souhaite arrêter son activité.

10) Lequel de ces corps techniques est de catégorie B ?

- ICNA
- IESSA
- IEEAC
- TSEEAC

11) Quels sont les agents qui peuvent être nommés dans l'emploi de chef d'unité technique ?

- Les ingénieurs des travaux en poste à Météo France et à la DGAC
- Les seuls ingénieurs divisionnaires des travaux de Météo France
- Les seuls ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile
- Les ingénieurs divisionnaires des travaux et les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A de Météo France

12) Sauf cas dérogatoire, l'âge minimum de départ à la retraite est de 60 ans pour les agents :

- Nés à partir du 1er juillet 1955
- Nés avant le 1er juillet 1951
- Nés avant le 1er juillet 1954
- Nés avant le 1er juillet 1953

13) Quelle est la durée maximale du congé de longue maladie ?

- 24 mois
- 18 mois
- 36 mois
- 40 mois

14) Le corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne comprend quatre grades dont le plus élevé est :

- Ingénieur divisionnaire
- Ingénieur en chef
- Ingénieur principal
- Ingénieur général

15) Parmi les domaines suivants quel est celui réservé exclusivement aux seuls ressortissants français dans l'accès au concours ?

- L'aviation civile
- La culture
- L'écologie
- L'économie et les finances

II – QUESTIONS A REPONSE COURTE

